

Projet d'Etablissement 2015 / 2020
Maison des Arts
Challans

Maison des Arts

Mai 2015


CHALLANS
Porte de l'océan



Sommaire

PARTIE 1. ETAT DES LIEUX ET CONSTAT	5
1. Environnement externe	5
1.1. Le Contexte	5
1.2. La population	5
1.3. Le monde scolaire	5
1.4. Situation économique et sociale	6
1.5. Les ressources culturelles	7
1.5.1. Les équipements publics	7
1.5.2. Les lieux privés	7
1.5.3. Les associations	8
1.5.4. Les festivals	8
1.5.5. Des professionnels de la culture sur le territoire	8
1.5.6. Des cours privés	9
1.6. Autres activités extrascolaires	9
1.6.1. Une offre très riche	9
1.6.2. Un temps de l'enfant non extensible	9
1.6.3. Et la place du loisir ?	9
1.7. L'enseignement artistique départemental	10
2. Environnement interne	11
2.1. Les ressources	11
2.1.1. Les publics	11
2.1.2. Le personnel	12
2.2. La formation	13
2.2.1. Un plan de formation	13
2.2.2. Un projet de recherche en cours	13
2.3. Le matériel	15
2.4. Des locaux à améliorer	15
2.5. Le coût du service	15
2.6. Des tarifs adaptés au projet pédagogique	17
3. Le projet pédagogique	17
3.1. L'éducation artistique	18
3.1.1. L'éveil	18
3.1.2. Les interventions en milieu scolaire	18
3.1.3. Les nouveaux rythmes scolaires	19
3.1.4. La préparation à l'option musique au Baccalauréat	21
3.2. L'accompagnement de projets	21



3.3.	L'accompagnement de pratiques artistiques	22
3.4.	Les cursus différenciés	23
3.4.1.	Le cours collectif	24
3.4.2.	Le cursus direct	24
3.4.3.	Le cursus global.....	25
3.4.4.	La formation continuée	26
3.5.	Apprentissage, production et vie artistique.....	27
3.6.	L'orientation	28
PARTIE 2.	Préconisations / perspectives	29
1.	Un projet d'établissement ancré dans son territoire	29
1.1.	Le vieillissement de la population.....	29
1.2.	Les perspectives en direction des jeunes scolarisés à Challans	29
1.2.1.	Une ouverture indispensable de la Maison des Arts aux pratiques culturelles des jeunes	29
1.2.2.	L'intégration des interventions en milieu scolaire dans un parcours culturel et artistique ..	29
1.3.	La question de l'accessibilité.....	30
1.3.1.	L'accueil des personnes handicapées	30
1.3.2.	L'accessibilité économique	30
2.	La Maison des Arts, atout de la politique culturelle municipale.....	30
2.1.	Des transformations visibles du fonctionnement des services culturels.....	30
2.2.	S'inscrire dans une offre extrascolaire permettant la découverte	30
2.3.	Etre force de propositions au sein d'un réseau départemental.....	31
2.4.	Donner des objectifs clairs à l'établissement.....	31
2.4.1.	Etre plus visible pour la population et au sein de la collectivité	31
2.4.2.	Des ressources humaines mobilisées pour le projet d'établissement.....	31
2.4.3.	Planifier les moyens budgétaires	32
2.4.4.	Les locaux	32
3.	Un projet pédagogique, porteur d'évolutions et d'ouvertures	32
3.1.	Ouverture vers de nouveaux publics et de nouvelles disciplines.....	32
3.1.1.	Investir le champ de la petite enfance.....	32
3.1.2.	Elargir l'éveil traditionnel	32
3.1.3.	Investir davantage le champ culturel.....	32
3.1.4.	Transversalité et partenariats.....	33
3.2.	Des cursus à pérenniser et à développer.....	33
3.2.1.	Développer l'existant	33
3.2.2.	Affirmer une identité.....	33
3.2.3.	Croiser les approches pédagogiques.....	33
3.3.	Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)	33
3.3.1.	Une réflexion d'ensemble à poursuivre avec les partenaires.....	33



3.3.2.	Affiner les projets de la Maison des Arts	33
3.4.	Vie artistique	34
3.4.1.	Des enseignants artistes.....	34
3.4.2.	Bénéficiaire de la venue d'artistes.....	34
4.	Evaluation	34
PARTIE 3.	Annexes.....	35
1.	Règlement intérieur	
2.	Inventaire des instruments	
3.	Plan d'investissements	
4.	Etude sur les tarifs	



PARTIE 1. ETAT DES LIEUX ET CONSTAT

1. Environnement externe

1.1. Le Contexte

La Commune de Challans
Population : 19 836
Superficie : 6484 hectares

1.2. La population

La mutation démographique décrite dans le diagnostic du Projet Educatif Local (P.E.L) initié par la Ville en mars 2014 se poursuit.

Représentation de la population	Données PEL 2014	Challans 2015	Département	France
Agée de 0 à 14 ans	16,10%	16,39%	18,51%	18,5%
Agée de 15 à 29 ans	14,25%	13,41%	15,31%	18,4%
Agée de 60 ans et plus	30,81%	32,46%	27,06%	23,2%

On constate une stabilité voire une légère augmentation dans la tranche d'âge de 0 à 14 ans, une diminution des 15 à 29 ans et une augmentation nette (près de 2%) des 60 ans et plus.

1.3. Le monde scolaire

A la rentrée de septembre 2014, le nombre d'inscrits dans tous les établissements scolaires de la ville, y compris la Maison Familiale et l'ISMA, était de 6 888.

Il y a sur Challans :

- 6 écoles maternelles (4 publiques 2 privées)
- 6 écoles élémentaires (4 publiques 2 privées)
- 2 collèges (1 public 1 privé)
- 3 lycées (2 publics, 1 privé)
- 1 maison familiale
- 1 école d'enseignement supérieur, ISMA Sup Management

Les établissements privés accueillent à peu près autant d'élèves que les établissements publics. Les effectifs sont équilibrés au niveau de l'enseignement primaire. Par contre au niveau des établissements secondaires, Il y a 522 élèves de plus au collège St Joseph qu'au collège public Milcendeau; 170 élèves de plus au lycée Notre Dame que dans les deux lycées publics Lycée R. Couzinet et Lycée F. Truffaut.



	Public	Privé	total	Challandais	En %
Maternelles	317	270	587	539	91%
Elémentaires	596	587	1183	1058	89%
Collèges	916	1438	2354	969	41%
Lycées	1129	1299	2428	712	28% à peine
Enseignement Supérieur Lycées	35	116	151		
Enseignement Supérieur ISMA		34	185	33	18% à peine
Maison Familiale		151	151	19	12%

Challans accueille de nombreux jeunes sur son territoire du fait de l'offre scolaire. Tous enseignements confondus, c'est 3419 élèves sur un total de 6888 (soit près de la moitié des effectifs, 49,6%) qui sont scolarisés sur Challans sans pour autant y habiter.

Depuis septembre 2014, la ville de Challans a mis en place les nouveaux rythmes scolaires. De ce fait les enfants scolarisés dans les écoles publiques ont cours le mercredi matin contrairement à ceux des écoles privées qui ont fait le choix de ne pas intégrer ces nouveaux rythmes. Afin de garantir la mixité (public, privé) des activités extrascolaires et une forme de cohésion sociale, la ville a demandé aux associations et services municipaux de ne pas intervenir sur des cours collectifs le mercredi matin.

La Maison des Arts est impliquée dans la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.).

1.4. Situation économique et sociale

Le diagnostic du P.E.L. effectué par le cabinet ARESS donne une lecture de la situation économique et sociale de Challans. Bien que le territoire « résiste » mieux à la crise que d'autres territoires proches, la situation de l'emploi se tend, la précarité se normalise, et les changements de société fragilisent certains publics.

Est observé :

- Un tassement sensible des catégories ouvrières voire des employés
- Un accroissement sensible des cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que des professions intermédiaires.

Et parallèlement :

- Un accroissement très sensible des retraités
- Une augmentation du nombre des ménages isolés.
- Une hausse très sensible des familles monoparentales (590 familles représentant 1516 personnes) soit 8% de la population.

Face à ce contexte économique difficile, la question de l'accessibilité des publics à la Maison des Arts mérite d'être posée.



1.5. Les ressources culturelles

1.5.1. Les équipements publics

Trois équipements constituent les outils principaux des services culturels rattachés à la même Direction Générale Adjointe.

- Le théâtre le Marais accueille la saison culturelle (scolaire et tous publics) de la ville ainsi que les spectacles des associations culturelles du territoire, notamment en danse et en théâtre.
- La médiathèque propose une série de concerts et de conférences, des expositions. Elle organise des rencontres avec des écrivains, « des lectures coup de cœur » pour les adultes et les adolescents ainsi que « les moments du conte » pour les plus jeunes. Elle est dotée d'un cyber centre très attractif pour les adolescents.
- La Maison des Arts est un établissement public d'enseignement artistique.

Ces équipements nécessitent tous une « remise à niveau » soit en termes de travaux de structure, de réorganisation, d'agrandissement... D'autres équipements permettent d'accueillir l'offre culturelle sur le territoire :

- La ferme de la Terrière est un lieu mis à disposition par la ville de l'association « Autrefois Challans » qui organise diverses manifestations en été et tout au long de l'année, pour se remémorer la vie d'autrefois. La grande halle de cet équipement sert également de salle de spectacle pour les services municipaux ou d'autres associations.
- L'abbaye de Coudrie est un lieu municipal qui accueille également des manifestations culturelles. L'association « Coudrie en Challans » anime régulièrement cet espace.
- Les Salles Louis Claude Roux servent de salle des fêtes pour les associations de Challans. Des manifestations culturelles importantes sont organisées dans ce complexe soit par les services culturels de la ville soit directement par des associations.
- L'espace Jan et Joël Martel qui accueille l'office du tourisme et la société d'histoire est également un lieu d'exposition, notamment pour « renc'art d'hiver », événement de la saison culturelle qui permet la mise en valeur d'un artiste plasticien. Une partie de ces locaux est également dédiée à l'office du tourisme qui propose au public une exposition permanente et à la société d'histoire qui étudie et conserve les documents ayant trait à l'histoire du Pays de Challans.
- La chapelle de la Bloire est aussi un lieu de rencontres musicales.
- Des concerts de la Folle Journée et d'Orgue sont également accueillis au sein de l'église de Challans.

1.5.2. Les lieux privés

- Le « Cocoon » est un bar qui accueille régulièrement des groupes de musiques actuelles. Il est également partenaire d'organisation de bœufs au niveau départemental. Il fait partie du dispositif « Culture Bar-Bars ».
- « L'Albanera » est un bar restaurant qui organise des soirées musicales de musique latine, traditionnelle, ou pop selon les opportunités.
- « L'Appart » est un restaurant qui propose des diners musicaux autour du jazz, de la chanson
- « Le Club » est le cinéma de Challans. Il est labellisé « art et essai », et propose des soirées thématiques. Il est partenaire de l'opération « CinémaJ » portée par la ville de Challans à travers son Conseil Municipal de Jeunes.



- « Talents Vendéens » est une galerie d'art contemporain d'artistes vendéens.
- « Music Ouest » est le magasin de musique de Challans. Au dessus du magasin, une structure associative organise des cours basés sur les musiques actuelles.

1.5.3. Les associations

Il existe une quarantaine d'associations culturelles sur le territoire.

- Certaines organisent l'enseignement d'une discipline artistique. C'est le cas de la danse qui est exclusivement portée par des associations ou des cours privés sur Challans. C'est également le cas du théâtre où le nombre d'adhérents aux ateliers associatifs est plus important que le nombre d'inscrits aux ateliers théâtre de la Maison des Arts.
- D'autres servent de support à la vie d'un ensemble, d'un lieu, d'une pratique particulière. Cela peut être un ensemble vocal, un orchestre (l'orchestre d'harmonie de Challans), un groupe traditionnel, un instrument (l'orgue), le travail de la terre...
- Enfin certaines associations initient des événements culturels ponctuels ou réguliers en fonction des opportunités qui se présentent, ou de leurs réseaux.

1.5.4. Les festivals

Il existe des festivals sur la commune de Challans

- Challans accueille « La Folle Journée en région » depuis plus de dix ans. Pour les habitants du territoire et pour les usagers de la Maison des Arts, cet événement est une véritable opportunité. Ils bénéficient de la venue d'artistes et d'ensembles prestigieux dans le domaine de la musique savante. Cela représente 16 prestations dont 13 professionnelles; 6227 entrées payantes soit une moyenne de 400 personnes par concert.
- Des festivals récents existent en alternance tous les deux ans :
 - « Percu'Temps » dont la troisième édition est prévue en juin 2016. Ce festival, exigeant en termes de diffusion, met en avant les percussions. L'approche pédagogique en est un axe fort, la venue d'artistes très pointus dans des domaines très spécifiques en est un autre. Dans l'édition 2016, un troisième axe sera développé mettant en valeur les aspects participatifs, fédérateurs et festifs des percussions.
 - « Y'a d'la Voix » dont la première édition aura lieu en mai 2015. Dans le prolongement du Projet Educatif Local, ce festival vise à créer des synergies entre les acteurs culturels qu'ils soient municipaux, associatifs ou scolaires. L'objectif est de créer ensemble une grande fête culturelle, pour que la culture apparaisse comme l'affaire de tous sur le territoire.
- Il faut noter également un autre événement important sur le territoire qui est le « *CinémaJ* ». Pendant les petites vacances scolaires un certain nombre de films (choisis par le conseil municipal de jeunes) sont projetés au cinéma de Challans aux tarifs très attractifs de 2,50 € l'entrée. Les familles s'emparent de ces moments pour aller voir ou revoir ensemble des films souvent récents.

1.5.5. Des professionnels de la culture sur le territoire

De par la situation géographique de la ville de Challans et de l'activité culturelle qui s'en dégage, le territoire élargi accueille beaucoup de professionnels de la culture.



- Les musiques traditionnelles sont très vivantes. Beaucoup de musiciens, danseurs, luthiers, amateurs et professionnels animent ce réseau.
- Les orchestres de variétés amateurs ou professionnels sont nombreux dans le secteur et permettent à quelques musiciens intermittents de vivre sur le territoire.
- Le jazz est porté depuis très longtemps sur le territoire à travers certains bars et festivals sur la côte toute proche ou sur Nantes. De nombreux musiciens de jazz amateurs ou professionnels bénéficient également de ce bassin de vie.
- Les professionnels du service culturel (techniciens, médiateur, programmateur) et certains professeurs de la Maison des Arts vivent dans le Pays de Challans.

Certains projets comme par exemple « Music at Home » (concerts à la maison, sur la Garnache) sont portés bénévolement par des professionnels vivant sur le territoire.

1.5.6. Des cours privés

Il existe une offre de cours privés en musique (piano) et en danse sur le territoire. Ces cours sont portés par des associations, ou par des entreprises libérales.

1.6. Autres activités extrascolaires

1.6.1. Une offre très riche

L'offre de la Maison des Arts se situe dans un panel de propositions extrascolaires très riche sur Challans. A contrario, ces propositions peuvent se faire concurrence et alimenter un certain zapping de la part des enfants et des familles. Ceci interroge à la fois la question des parcours éducatifs et le fonctionnement des équipements tels que l'école de musique, plus souvent basée sur un engagement à long terme.

1.6.2. Un temps de l'enfant non extensible

L'engagement des enfants dans des activités soulève également la question du temps qu'il peut y consacrer dans une journée. Pour se construire, un enfant a autant besoin d'activités encadrées que de moments à lui.

1.6.3. Et la place du loisir ?

La recherche de l'excellence ou du dépassement semble inhérente aux activités culturelles ou sportives portées par les clubs ou les équipements.

Au niveau du sport, l'encadrement des associations s'est professionnalisé depuis une quinzaine d'années. De ce fait, la notion de compétition et de résultat s'est accentuée, les entraînements se sont multipliés. Même si le sport loisir n'est pas délaissé, les clubs préfèrent organiser des compétitions de prestiges qui les mettent en valeur, et mettent en exergue les notions de dépassement.

Ces objectifs sont assez proches de ceux des conservatoires. Il en résulte une organisation assez similaire. Les enfants engagés s'entraînent ou se déplacent deux à trois fois par semaine, et le week-end, ils partent en compétition ou en prestation. Pendant les vacances, des stages peuvent être proposés.

La pratique d'une activité culturelle et d'une activité sportive par un enfant peut lui demander beaucoup de disponibilité, ainsi qu'à sa famille.



1.7. L'enseignement artistique départemental

Il n'existe pas encore de réseau organisé des établissements d'enseignement artistique en Vendée. L'initiative est donc laissée à leurs directeurs qui, pour l'instant, peinent à instaurer et prioriser des rencontres régulières.

L'an dernier une rencontre a été organisée. Cette année une autre est prévue. Ces rencontres permettent d'échanger sur les pratiques de chacun des établissements. Elles ne sont pas assez régulières et structurées pour permettre l'émergence d'une élaboration collective.

Le maillage départemental des établissements d'enseignement artistique fait actuellement défaut.



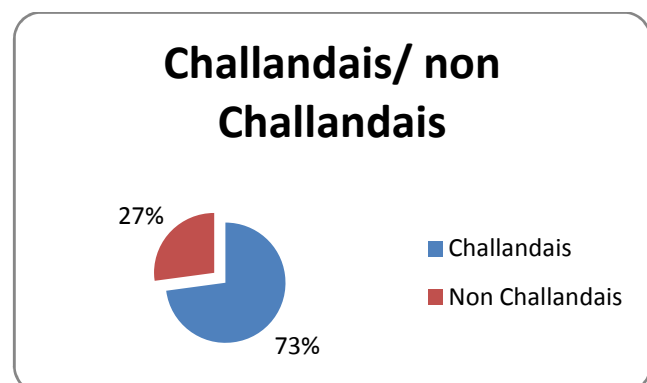
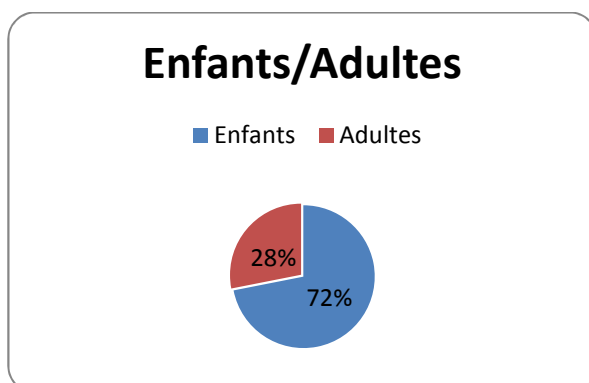
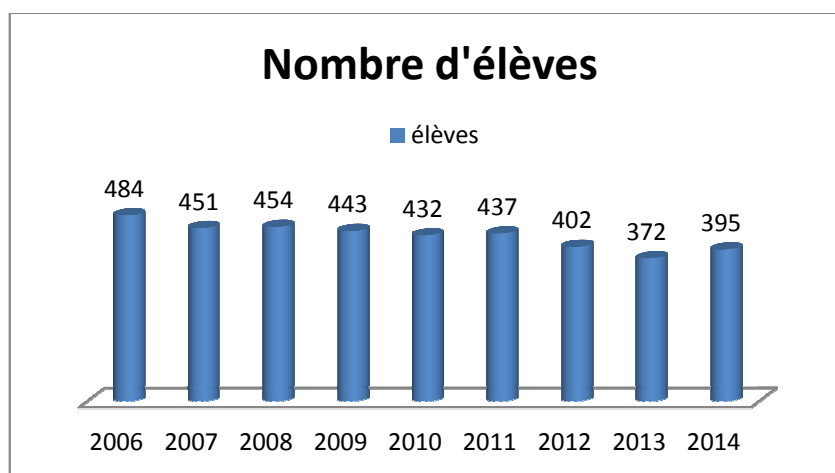
2. Environnement interne

Le règlement intérieur en annexe 1 est le document qui décrit le fonctionnement de la Maison des Arts. La description des modalités d'inscription, de l'organisation de la concertation avec le personnel et les représentants des parents d'élèves n'est donc pas reprise dans cette partie du projet d'établissement.

2.1. Les ressources

2.1.1. Les publics

Les inscrits à la Maison des Arts sont en baisse progressive depuis une dizaine d'année. Bien qu'une légère augmentation ait été constatée à la rentrée de septembre 2014, la progression reste à confirmer lors des prochaines années.



Il est important de rappeler ici qu'une part importante du public avec lequel nous travaillons régulièrement n'est pas inscrite à la Maison des Arts, environ 1600 personnes qui se déclinent ainsi : les élèves qui suivent les interventions en milieu scolaire, les enfants des Nouvelles Activités Périscolaires, les enfants et les adultes qui suivent nos propositions ponctuelles de pratiques artistiques.

28% des élèves sont des adultes.

27% de l'ensemble des inscrits n'habitent pas Challans.

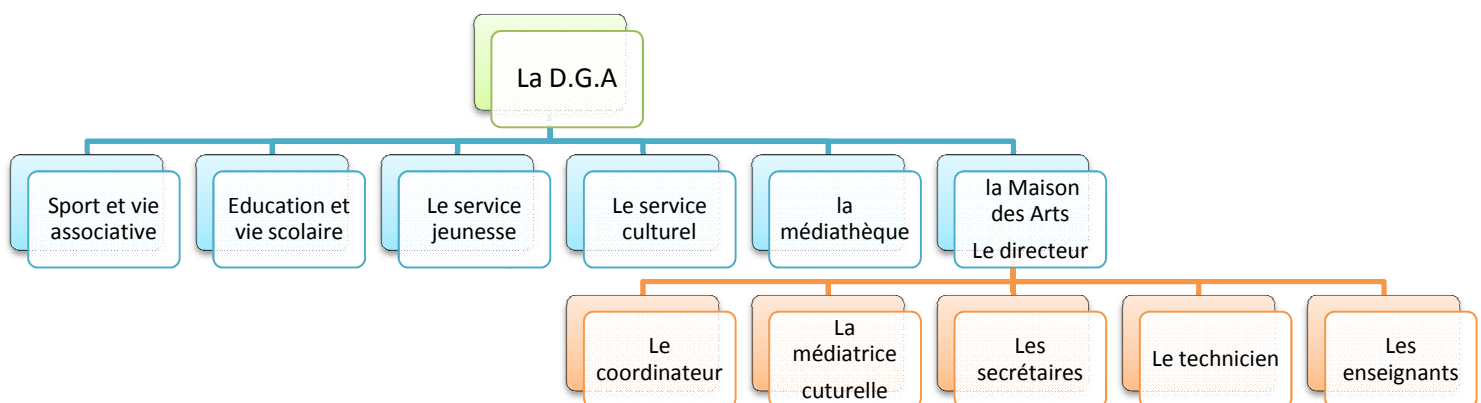


2.1.2. Le personnel

- Un directeur à temps plein titulaire sur le grade de Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)
- Un coordinateur pédagogique titulaire du Diplôme d'Etat (DE) à temps plein sur l'établissement $\frac{3}{4}$ temps d'enseignement $\frac{1}{4}$ temps de coordination
- Une chargée de médiation culturelle et de communication à temps plein réparti sur la collectivité (service culturel, médiathèque) $\frac{1}{4}$ temps à la Maison des Arts
- Deux secrétaires à temps partiel (équivalent temps plein voire plus pendant les périodes d'activités, et récupération et vacances pendant les vacances scolaires) : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe et adjoint administratif 1^{ère} classe
- Un technicien (intermittent du spectacle) 4/20^{ème} (correspondant à la grille ATEA) Lors des prestations ou ses compétences et sa présence sont requises, des cachets lui sont attribués.
- Vingt Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistiques ATEA

Nombre d'enseignants	Diplôme	Statut : Titulaire ou contractuel	Grade
7 enseignants	DE ou DUMI	Titulaires	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique 1 ^{ère} classe
4 enseignants	DEM ou DNOP	Titulaires	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique 2 ^{ème} classe
3 enseignants	DE	Contractuel	ATEA 2 ^{ème} classe
5 enseignants	DEM ou DNOP Ou Conditions d'accès au concours	Contractuel	ATEA
1 enseignant	Metteur en scène	Intermittent	Prestation de service

Huit des neuf agents contractuels remplissent les conditions d'accès aux concours interne et/ou externe au grade ATEA ou ATEA 2^{ème} classe de la fonction publique.





2.2. La formation

2.2.1. Un plan de formation

Le service des ressources humaines de la Ville gère et planifie les formations pour l'ensemble du personnel de la collectivité. En ce qui concerne la Maison des Arts, le plan de formation du personnel est le fruit d'un travail de collaboration entre les deux services.

Le premier axe du plan consiste à prioriser et planifier les demandes des agents.

Le deuxième axe concerne le développement de l'accueil voire de l'organisation de formations à la Maison des Arts.

Il peut s'agir d'une demande récurrente qui concerne beaucoup d'agents. Il faut alors choisir un formateur et organiser la formation avec les partenaires sur le site.

Il peut concerner également des formations accueillies au sein de la structure et qui ne concernent pas que les agents de la Maison des Arts. Par exemple une formation sur la pédagogie réflexive est accueillie depuis trois ans à la Maison des Arts. Cette formation est co-guidée par Anne Marie Panhaleux et Martine Alain-Guillaud. Trois ou quatre professeurs de la Maison des Arts s'inscrivent chaque année.

Pour la rentrée 2015, nous souhaitons mettre en place un troisième axe : les « formations en interne » en utilisant (moyennant rétribution) les compétences que certains agents sont prêts à partager avec leurs collègues. Il s'agit de formations susceptibles d'intéresser tout ou partie de l'équipe.

2.2.2. Un projet de recherche en cours

Depuis septembre 2014, l'ensemble de l'équipe de la Maison des Arts est engagée pour deux ans dans un travail de « recherche action » conduit par deux chercheurs canadiens : Danielle Nolin et Yves de Champlain. En voici la description et le contenu rédigés par les deux chercheurs.

Le développement d'une vision commune au sein d'un établissement d'enseignement à vocation artistique

Projet de recherche action consistant à accompagner un établissement d'enseignement à vocation artistique dans le développement d'une vision commune.

Contexte de la recherche

La vision commune entre incompréhension et pensée unique

Les problèmes d'une vision commune peu affirmée au sein des organisations peuvent prendre deux tangentes. La première est qu'une trop grande importance sera accordée par chacun à sa propre vision, menant à des problèmes d'individualisme, d'incompréhension, de conflits interpersonnels. La seconde est qu'une trop grande importance sera accordée à la vision d'une seule personne, menant à un manque d'engagement, de créativité et d'initiative personnelle, ainsi qu'à des conflits organisationnels. Dans les deux cas, la synergie entre les membres de l'organisation sera réduite tandis qu'une importante partie de l'énergie de chacun sera perdue à combattre ces dysfonctionnements.

À une extrémité du continuum, on retrouve donc l'incompréhension totale et le conflit permanent, tandis qu'à l'autre extrémité on retrouve la pensée unique. La vision commune est un espace dynamique tentant de créer un équilibre entre ces deux pôles, dans lequel sont partagés des objectifs, des valeurs, des principes, des façons de faire, etc. La vision commune est donc une création collective fondée à la fois sur le dialogue et sur l'action. Elle peut avoir divers degrés de stabilité, d'adhésion et est continuellement en transformation. Elle peut être le résultat de pressions extérieures à l'organisation comme d'initiatives provenant de l'intérieur. Son objectif est de permettre à la fois l'épanouissement personnel et collectif des membres et de l'organisation.



La vision commune au sein des établissements d'enseignement

Nous retenons deux aspects des établissements d'enseignements qui constituent des défis supplémentaires mais aussi des arguments favorables au développement d'une vision commune. Le premier est que l'enseignement ne se fonde pas uniquement sur un rationnel mais également sur des valeurs et des croyances propres à chaque enseignant. Le second est que l'apprenant va toujours résister dans une certaine mesure au projet de l'enseignant.

La vision commune au sein des établissements d'enseignement à vocation artistique

Le dernier aspect que nous retenons relativement au projet de recherche est lié à la vocation artistique qui implique le développement d'une vision personnelle à la fois forte, profonde et originale. Ce développement est attendu des enseignants, bien entendu, mais aussi des apprenants. Encore une fois, cet aspect constitue autant un défi supplémentaire qu'un argument en faveur du développement d'une vision commune.

Objectif général

Comprendre les enjeux et les mécanismes du développement d'une vision commune au sein d'un conservatoire de musique

Objectifs spécifiques

- Comprendre la vision et les besoins de chaque membre de l'organisation
- Analyser les dynamiques interactionnelles de ces visions et besoins
- Analyser les mécanismes d'articulation entre ces composantes personnelles et les composantes collectives propres à la vision commune en développement

Méthodologie

La méthode retenue est la recherche action, c'est-à-dire que le projet de recherche va déclencher, observer et accompagner un processus de changement, mais que le processus lui-même est du ressort des membres de l'organisation à tout instant et à chaque étape du projet. Cette méthode ne vise donc pas à observer de façon détachée le processus mais à y prendre part de façon à mieux en saisir les enjeux et à y expérimenter des pistes d'action. Toutefois, le projet de développement d'une vision commune demeure à tout moment et à tout instant le projet des membres de l'organisation qui décident des orientations à donner et des actions à poser.

Calendrier préliminaire

Octobre 2014	Questionnaire adressé à chaque membre de l'organisation visant à permettre l'expression de leur vision et de leurs besoins
Printemps 2015	Entrevues individuelles avec chaque membre de l'organisation visant à préciser et approfondir les données recueillies en octobre
Juin 2015	Présentation d'un rapport préliminaire incluant un état de la situation et des pistes d'action
Septembre 2015	Expérimentation des pistes d'action
Janvier 2016	Évaluation des pistes d'action et ajustements
Printemps 2016	Questionnaire adressé à chaque membre de l'organisation visant à évaluer le projet et son implantation
Septembre 2016	Présentation du rapport final

Chercheurs

Danielle Nolin, Ph.D.
Yves de Champlain, Ph.D.
Université de Moncton

Contact : danielle.nolin@umoncton.ca



2.3. Le matériel

Globalement la Maison des Arts est plutôt bien équipée (voir liste en annexe 2).

Le service informatique de la ville entretient et change régulièrement les postes présents dans toutes les salles de la Maison des Arts. Le logiciel de gestion « iMuse » est accessible depuis chaque salle et également de chez soi.

Le parc instrumental est correct, les instruments de location manquent un peu, aussi au dernier budget (mars 2015), un plan d'investissement sur cinq ans a été voté par le conseil municipal pour se mettre à niveau (voir plan d'investissement en annexe 3).

Les logiciels de MAO datent un peu (cubase 5).

Nous avons plusieurs licences de finale 2011.

Il existe un fond de documents et de partitions qui est régulièrement complété. La bibliothèque n'est pas accessible aux élèves par manque de personnel et de logiciel de gestion approprié.

2.4. Des locaux à améliorer

Les locaux ont fait l'objet d'une réflexion importante. Les élus municipaux se sont saisis de la question.

Quels sont les éléments du bâtiment qui seraient à améliorer ?

- Il manque une grande salle de répétition (environ 200m² de plein pied) pour les ensembles de la Maison des Arts et pour ceux que nous accueillons.
- Il manque une salle des professeurs et une bibliothèque accessible aux usagers.
- La salle de percussion actuelle est beaucoup trop petite vu le matériel qui s'y trouve. Il nous faudrait une grande salle de 120m² de plein pied et attenante à la salle de répétition.
- La création d'une grande salle de répétition permettrait de moins solliciter l'auditorium, ce qui générerait une utilisation plus en adéquation avec ses possibilités : accueil de résidence, préparation des auditions, des concerts, diffusion ...
- Dans ce cadre, on pourrait se poser clairement la question des musiques actuelles avec un volet cursus (existant à l'état embryonnaire à la Maison des Arts), un volet accueil en résidence de groupes (notion d'accompagnement) et un volet diffusion à l'espace jeunes.

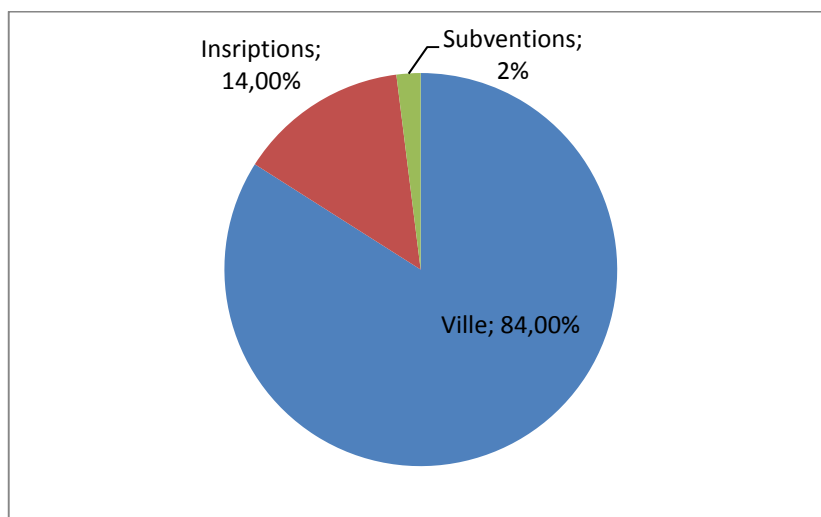
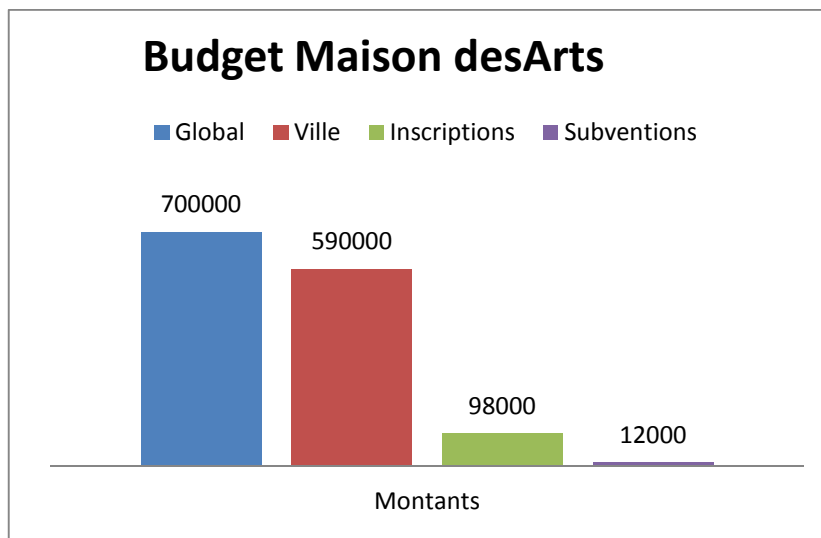
Les élus ont pris conscience des besoins de l'équipement. Des visites de la commission culture et de la commission travaux ont été organisées. Il reste maintenant à s'engager dans une étude de besoins avec les services techniques de la ville.

2.5. Le coût du service

Le budget global de la Maison des Arts est de 700 000€. Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des prises en charge en chiffres et en %.

Le coût global par élève (recettes comprises) inscrit pour la collectivité est de 1 772€. Pour donner un ordre de grandeur, le coût moyen global par élève dans un conservatoire à rayonnement départemental ou régional est de 2 694€.

Concernant les coûts par élève, l'étude sur les tarifs détaille leur signification. Elle est jointe en annexe 4.



Coût global du service/élève (coût recettes comprises) inscrit à la Maison des Arts	Coût moyen global/élève inscrit dans un Conservatoire à Rayonnement Régional ou un C.R.Départemental (étude de 2010 de Bruno DIETSCH, Marie-Françoise SOTTO*)
1772€	2694€



2.6. Des tarifs adaptés au projet pédagogique

Suite à un échange avec l'association des parents d'élèves de l'école de musique (l'APEM), et la constatation partagée par les membres de la commission Vie culturelle que la tarification prévue en novembre 2013 méritait d'être améliorée, il a été proposé au conseil municipal de nouveaux tarifs pour la rentrée 2015-2016 de la Maison des Arts. Ces tarifs permettent d'illustrer et donner sens à l'orientation pédagogique des cours déclinés ainsi :

- 1) Les « cours collectifs » (*formation musicale, orchestre, chœur, atelier*).
- 2) Les cours du « cursus global » (*qui comprend un cours de formation musicale, un cours de pratiques collectives et un cours individuel d'instrument*).
- 3) Les cours du « cursus direct » (*individuels ou semi-collectifs*).

Les axes forts de cette révision sont les suivants:

- La tarification « enfant » s'applique aux enfants à la charge du foyer fiscal.
- Les frais de dossier deviennent un acompte de 30€ non remboursable et obligatoire pour toute inscription. Ils ne se rajoutent plus aux tarifs de base.
- Les tarifs sont incitatifs pour les pratiques familiales puisqu'il est proposé une réduction à partir de deux inscrits par famille challandaise :
 - 30% sur tous les tarifs pour deux inscrits d'une même famille.
 - 35% pour trois inscrits d'une même famille,
 - 40% à partir de quatre inscrits de la même famille.
- L'affirmation de la continuité du soutien à l'Orchestre d'Harmonie de Challans : pour les enfants à partir du 2^{ème} cycle, il est proposé la gratuité des études relatives à l'instrument joué dans l'orchestre sous réserve d'une participation assidue aux activités de cet ensemble.
- Les quotients familiaux s'appliquent toujours à l'ensemble des tarifs du cursus global. Pour les foyers dont les revenus du foyer ne dépassent pas le RSA, une réduction de 50% des frais de scolarité sera appliquée.
- Il n'y a plus de tarif extérieur pour les « cours collectifs ».

Le coût de cette nouvelle tarification pour la collectivité est de 12 986 € sur l'année scolaire 2014. La municipalité affirme clairement son positionnement en faveur de l'ouverture de la Maison des Arts vers d'autres formes de pratiques liées aux cours collectifs.

3. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique de la Maison des Arts s'articule autour de plusieurs axes :

- L'éducation artistique
- L'accompagnement de projets émanant ou pas de la Maison des Arts
- L'accompagnement de pratiques artistiques
- L'enseignement spécialisé organisé en cursus différenciés
- Le lien entre l'apprentissage, les productions, et la vie artistique du territoire
- L'orientation



3.1. L'éducation artistique

3.1.1. L'éveil

Il concerne les élèves de grande section maternelle et de CP. C'est un éveil musical engageant l'enfant à l'année sur des cours hebdomadaires de 45 minutes.

Depuis septembre 2014 nous proposons aux élèves de deuxième année d'éveil un parcours instrumental. Les enfants (accompagnés de leurs parents) sont invités à découvrir les instruments et rencontrer les professeurs. Ils choisissent trois instruments parmi ceux qu'ils ont pu approcher. Ils ont 5 cours, répartis sur l'année, de chaque instrument choisi. Ces cours ne se substituent pas aux cours d'éveil (les enfants se déplacent deux fois par semaine lorsqu'ils ont cours d'instrument), ils viennent l'enrichir et montrer à l'enfant ce que l'apprentissage instrumental signifie.

Cursus Eveil	Objectifs	Organisation	Evaluation
Première année Grande section Maternelle	Trouver sa place dans un cours collectif Ouvrir et affiner les perceptions	Un cours hebdomadaire de ¾ d'heure	Evaluation formative non formalisée
Deuxième année CP	Poursuivre les objectifs de la 1 ^{ère} année Découverte de plusieurs pratiques instrumentales	Un cours hebdomadaire d'1 heure 3 cours (individuels ou semi collectif) sur trois instruments différents	Evaluation formative non formalisée

3.1.2. Les interventions en milieu scolaire

Les interventions en milieu scolaire sont portées par trois enseignants de la Maison des Arts titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant le DUMI. Elles concernent 38 classes (autour de 1000 élèves) des écoles élémentaires. Ces interventions sont le fruit d'un partenariat entre la ville de Challans représentée par la Maison des Arts et l'Inspection Académique. Ce partenariat est porté par les directeurs des écoles élémentaires, les professeurs des écoles et les intervenants de la Maison des Arts. Nous intervenons uniquement sur projet. Ces projets sont le fruit d'une concertation entre les professeurs des écoles et les intervenants en milieu scolaire. La rédaction en est confiée aux professeurs des écoles, l'Inspection Académique les centralise.

Les projets sont présentés en septembre à une Commission Locale d'Evaluation (Clé) lors d'une réunion qui regroupe l'ensemble des partenaires.

L'éducation nationale est représentée par :

- L'Inspecteur de l'éducation nationale du secteur ou son représentant
- Le conseiller pédagogique en éducation musicale
- Les directeurs des écoles élémentaires
- Les professeurs des écoles

La ville de Challans :

- L'élu en charge de la culture
- Le directeur de la Maison des Arts



- Les intervenants en milieu scolaire

Lors de cette réunion, la teneur du projet, son lien avec celui de l'école ainsi que la complémentarité des deux enseignants dans la construction et la conduite de celui-ci, font l'objet d'une attention soutenue. Sa validation n'est effective qu'à l'issue de cet examen approfondi.

En juin, une « Clé » est à nouveau convoquée pour dresser un bilan de ces interventions.

Le temps d'intervention est de 30 minutes sur 17 séances par classe de deuxième cycle, et de 45 minutes sur 17 séances par classe de troisième cycle. L'organisation de ce temps pédagogique possible d'intervention est modulable en fonction des projets. Il appartient aux porteurs de projet de se concerter sur les modalités les plus adéquates et d'en informer respectivement sa hiérarchie. Le temps de cours rétribué aux intervenants de la Maison des Arts prévoit un temps de concertation indispensable à la bonne conduite des projets. Ce temps est laissé à l'appréciation des partenaires. Il doit obligatoirement faire l'objet d'une formalisation en milieu de parcours, pour faire le point sur les objectifs.

3.1.3. Les nouveaux rythmes scolaires

La Maison des Arts est impactée et concernée par la mise en place de cette réforme.

Afin de suivre la directive municipale qui souhaite garantir la mixité des activités extrascolaires des enfants des écoles primaires, les cours collectifs qui les concernent ont été réorganisés : suppression des cours d'éveil ou de formation musicale le mercredi matin par exemple.

La Maison des Arts participe de façon active et volontaire à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (les NAP). Les intervenants en milieu scolaire et les professeurs volontaires ont formulé un certain nombre de propositions sous forme de projets.

- La durée globale des séances est de 45 minutes.
- La périodicité dépend de la nature des projets. Elle peut s'organiser de vacances à vacances, par trimestre ou à l'année. L'objectif est de faire circuler les projets sur les quatre groupes scolaires.
- Les projets sont conduits par un, deux ou quatre intervenants (orchestre).

L'orchestre à l'école a été restructuré dans le cadre de cette nouvelle organisation. Il ne s'agit plus d'un orchestre mais d'ensembles de clarinettes, de saxophones, de trompettes et de trombones. Chacun de ces ensembles est basé sur un groupe scolaire différent dans lequel il travaille de façon hebdomadaire. Deux regroupements de ces ensembles (Tutti) sont organisés à chaque période afin de constituer l'orchestre. Ces regroupements se font à la Maison des Arts durant une heure. Les enfants sont conduits à la Maison des Arts en minibus, les parents étant chargés de venir les chercher à l'issue de la séance. Les enfants et leurs parents se sont engagés sur ce fonctionnement en début d'année.

La réussite de ce projet tient dans l'organisation du « recrutement » des élèves. Les professeurs ont fait essayer l'instrument qu'ils enseignent aux élèves de CM2 du groupe scolaire dans lequel ils ont été affectés. Le fonctionnement a été expliqué aux enfants, une information écrite a été transmise aux parents. L'engagement s'est formalisé par écrit.



Projets 2014/2015	Nombre d'encadrant	Périodicité	Classes ciblées	Engagement demandé
Atelier Créatif	1	Sur trois périodes	CP CE1	Sans engagement
Voix et Corps	1	Sur chaque période	CE1CE2	Engagement à la période
Atelier autour de la flûte à bec	1	Sur chaque période	CE2 CM1	Engagement à la période
Chants à danser	2	Sur chaque période	CE2 CM1	Engagement à la période
Atelier Percussion	2	Au trimestre	Cm1 Cm2	Engagement au trimestre
Découverte MAO	1	Sur chaque période	Cm1 Cm2	Engagement à la période
Atelier Créatif Travail sur le groupe	2	2 séances hebdomadaires Sur chaque période	CM1 CM2	Engagement à la période
Ensemble de Clarinettes	1	Hebdomadaire A l'année Plus Tutti	CM2	Sur l'année
Ensemble de Saxophones	1	Hebdomadaire A l'année Plus Tutti	CM2	Sur l'année
Ensemble de Trompettes Tubas	1	Hebdomadaire A l'année Plus Tutti	CM2	Sur l'année
Ensemble de Trombones	1	Hebdomadaire A l'année Plus Tutti	CM2	Sur l'année
Orchestre	4	2 fois par périodes une heure	Tous les ensembles instrumentaux	Sur l'année

Il est encore un peu tôt pour faire un bilan du fonctionnement de ce nouvel espace pédagogique, mais on peut déjà relever quelques tendances.

Certains enseignants s'interrogent sur le sens de ces interventions, est-ce bien leur place ? D'autres au contraire sont ravis de travailler avec des enfants qu'ils ne voient pas à la Maison des Arts.

L'engagement des enfants sur plusieurs séances pose problème à tous les acteurs. Il faudra trouver des solutions pour présenter différemment les projets aux enfants et aux animateurs.

Tous constatent des différences fortes au niveau engagement et concentration suivant les groupes scolaires dans lesquels ils interviennent.

Enfin la continuité pédagogique est très difficile. Il semble pour l'instant impossible de rebondir d'une séance à l'autre.



3.1.4. La préparation à l'option musique au Baccalauréat

L'enseignement musical n'est pas assuré dans les lycées de Challans. Un cours collectif d'1h15 hebdomadaire est mis en place à la Maison des Arts pour aider les candidats qui le souhaitent à préparer l'épreuve culturelle de l'option musique au Bac. Ce sont la plupart du temps des élèves de la Maison des Arts qui prennent cette option car il y a également une épreuve instrumentale. Certains élèves suivent ce cours simplement pour l'aspect culturel.

3.2. L'accompagnement de projets

L'accompagnement de projets permet à la Maison des Arts de travailler avec un public qui n'est pas forcément inscrit dans l'établissement. C'est le cas par exemple des 1000 élèves des classes élémentaires et des 38 professeurs et directeurs des écoles avec lesquels nous travaillons quotidiennement.

Il peut s'agir également de projets à l'initiative d'usagers, d'habitants, de structures publiques, associatives ou autres, de l'équipe des services culturels, de la Maison des Arts...

Sur l'année scolaire 2013 2014, nous avons ainsi accompagné les projets suivants :

- Réalisation d'un enregistrement de bonne qualité (captation, mixage) pour un élève guitariste qui souhaitait garder une trace de son passage à la Maison des Arts.
- Découverte de la MAO pour les élèves du Collège Milcendeau : deux séances de deux heures pour deux groupes de huit élèves non inscrits à la Maison des Arts
- Préparation de la cérémonie d'accueil des nouveaux Challandais par une chorale composée d'une douzaine des chefs de services (volontaires, et non inscrits à part deux à la Maison des Arts) de la ville de Challans.

Sur l'année scolaire 2014 2015, la Maison des Arts s'est engagée :

- Découverte MAO avec le Collège Milcendeau dans des conditions similaires, mais également lors d'un stage en lien avec l'Espace Jeunes de Challans. Le professeur en charge de cet enseignement a également fait des rencontres avec les lycéens des trois lycées de la ville.
- Atelier de découverte MAO et captation de sons en vue de participer à la conférence sur les musiques électroniques initiée par la Médiathèque de Challans. Une dizaine de participants et une production intéressante avant la conférence.
- Visite guidée avec expérimentation sur divers instruments de jeunes enfants de la crèche et des haltes garderies de Challans. Une vingtaine d'enfants, des parents, des assistantes maternelles et des éducatrices de jeunes enfants ont découvert la Maison des Arts qu'ils ne connaissaient pas pour la plupart.
- Une convention avec la Maison d'Enfants à Caractère Social (la MECS) a vu le jour cette année pour mettre en place un atelier de découverte instrumental sur la base d'un « combo musiques actuelles ».
- Une chorale beat box répète actuellement (une vingtaine de participants non inscrits à la Maison des Arts) afin de préparer une première partie pour le concert du groupe Bukatribe dans le cadre de la première édition du festival « 'Ya D'la Voix » fin mai 2015.
- Dans le cadre de ce même festival, une chorale des commerçants a demandé l'aide de la Maison des Arts pour accompagner son projet.
- Toujours pour ce festival participatif, la Maison des Arts accompagne les classes élémentaires qui souhaitent participer à cette fête.



- Une classe de 6^{ème} du collège St Joseph et une classe de CM2 de la Garnache ont rebondi sur la proposition de « Basket Beat » de la Maison des Arts. Ces deux classes ont fait un intermède lors de la mi-temps d'un match officiel à Challans et à la Garnache.

L'ensemble de ces actions concerne près de 1600 personnes (jeunes enfants des crèches ou garderies, élèves des classes élémentaires sur le temps scolaire et périscolaire, adolescents, adultes, professionnels accompagnants...).

L'évaluation est formative pendant l'accompagnement du projet, elle peut en fonction de projets faire l'objet d'un bilan oral partagé à la fin du projet.

3.3. L'accompagnement de pratiques artistiques

Toutes les pratiques collectives de la Maison des Arts peuvent s'envisager soit comme une pratique collective faisant partie d'un cursus global, soit comme une pratique artistique collective encadrée par un professionnel. Certaines de ces pratiques ne nécessitent pas de pré requis, d'autres si.

Les pratiques collectives accessibles sans pré-requis :

- Chorale enfant
- Chorale adolescent
- Chorale adulte (depuis sept 2014)
- Atelier vocal adulte
- Ensemble de percussion (depuis sept 2014)
- Musique Assistée par Ordinateur (MAO)
- Atelier théâtre

Pour certains ensembles, il faut savoir jouer d'un instrument utilisable dans l'atelier choisi. Les élèves ont soit validé un cycle d'enseignement musical et désirent poursuivre uniquement la pratique collective, soit ils ont une expérience musicale que le professeur dirigeant l'atelier peut valider.

Les pratiques collectives accessibles avec pré-requis :

- Ateliers de musiques traditionnelles.
- Ateliers de jazz
- Ateliers de musiques actuelles
- Atelier d'harmonie jazz

L'orchestre d'harmonie de Challans est un ensemble amateur partenaire de la Maison des Arts. Les répétitions ont lieu à la Maison des Arts. Les élèves de deuxième cycle peuvent valider leur pratique collective dans cet orchestre. Le directeur artistique de l'orchestre est recruté conjointement par l'association qui gère la vie de l'orchestre et par la ville de Challans (via la Maison des Arts) qui gère le côté pédagogique. Le directeur artistique de cet orchestre fait partie de l'équipe pédagogique de la Maison des Arts. Ces dispositions sont mises en place depuis mai 2014. Les musiciens arrivant sur Challans peuvent intégrer cet orchestre qui fait partie des ensembles accessibles avec pré-requis.

Il existe à la Maison des Arts un dispositif particulier qui permet de favoriser la pratique musicale en famille et ou entre amis. C'est le « Brunch Musical ». C'est un concert qui a lieu le dimanche matin et qui se poursuit par un brunch où chacun partage son pique nique.

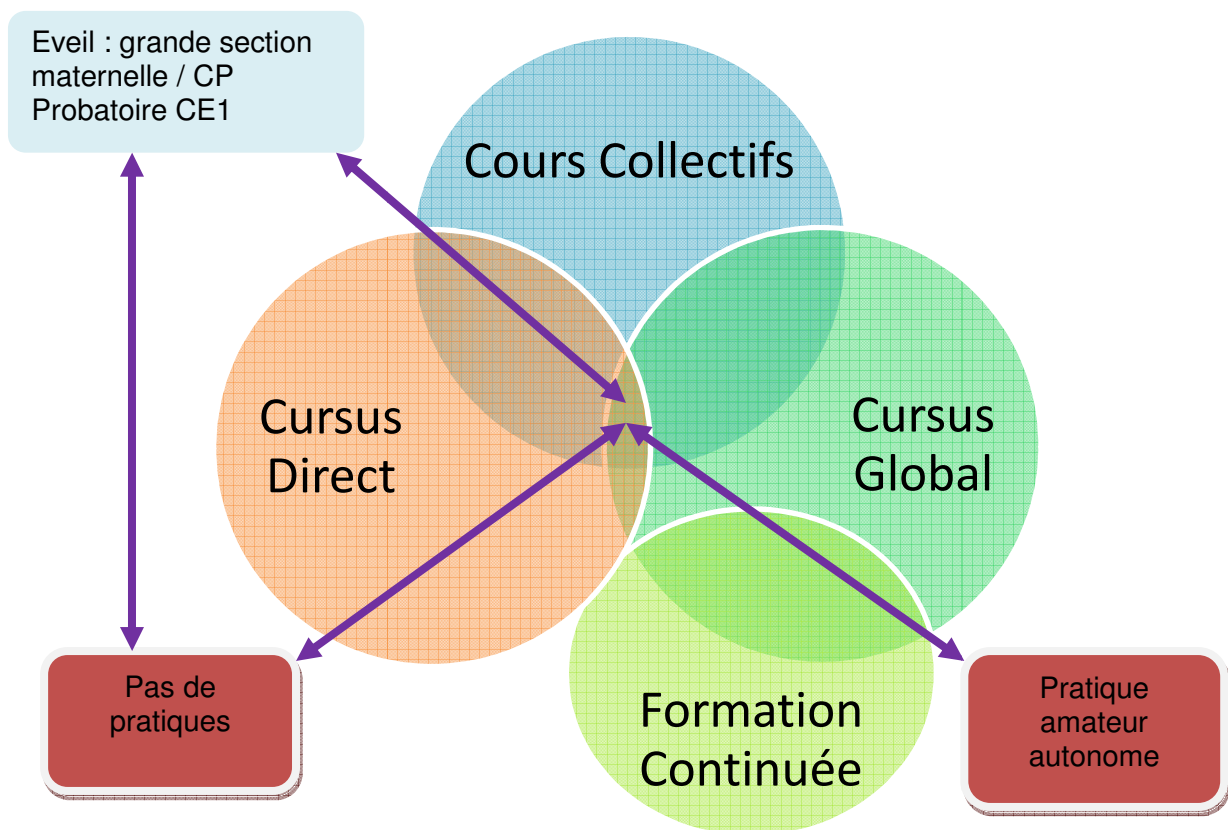
Tous les élèves peuvent participer à ce moment musical et convivial, avec les personnes de leur choix même si ceux-ci ne sont pas inscrits à la Maison des Arts. Le professeur qui encadre ces moments recense les projets, les besoins, vérifie et aide la faisabilité des propositions (moyens techniques, arrangements, suggestions plus adaptés aux moyens des musiciens...), organise les répétitions et le concert.



L'évaluation de ces pratiques artistiques se fait de façon formalisée (bulletin, et participation au conseil pédagogique de fin de cycle, des professeurs encadrant des pratiques collectives) pour les élèves inscrits en cursus global et de façon non formalisée pour les élèves qui ont choisi de ne suivre qu'une pratique artistique. Elle peut prendre alors la forme d'un bilan partagé par les partenaires suite à une prestation, ou en fin d'année.

3.4. Les cursus différenciés

La Maison des Arts propose des cursus et parcours diversifiés qui correspondent à des engagements différents. De nombreuses passerelles les relient et permettent une libre circulation de ces différents espaces pédagogique.





3.4.1. Le cours collectif

Ces différents cours, chorales, ateliers, ensembles ou orchestres peuvent faire partie d'un cursus et/ou permettre une approche ou une pratique artistique.

Mis à part les cours d'éveil, de formation musicale et de culture musicale, les cours collectifs recensent l'ensemble des pratiques artistiques de la Maison des Arts.

Il y a deux types d'évaluation suivant que le cours collectif fasse partie du cursus global ou non.

- Cursus de pratique, l'évaluation est formative et continue pour les élèves mineurs.
- Cursus global, l'évaluation rentre dans la forme d'évaluation du cursus global.

Il y a trois types de durée.

- elle peut être liée à l'âge (chorale enfant par exemple)
- elle peut dépendre du cursus dont elle fait partie (cursus global 3 à 5 ans)
- Il peut également s'agir d'une pratique encadrée pérennisée (orchestre d'harmonie de Challans).

Cursus	Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
Cours Collectif	-Appréhender une pratique artistique collective -Enrichir et développer sa pratique personnelle - Contribuer à la diversité et à la vie culturelle du territoire	-un cours de pratiques collectives -Pédagogie de projets liés à l'ensemble...	-un cours hebdomadaire durant l'année scolaire -prestations publiques en fonction des projets de l'ensemble	-Evaluation formative continue -Dossier de l'élève Pour les élèves mineurs

3.4.2. Le cursus direct

Ce cursus concerne l'enseignement à la Maison des Arts des instruments de musique qui n'utilisent pas le solfège comme codage, mais différents systèmes de tablatures. Ils concernent l'accordéon diatonique, la guitare d'accompagnement et la guitare électrique, la basse et la MAO à la Maison de Arts.

C'est le principe du cours unique hebdomadaire. Ce cursus peut s'adresser aux enfants, mais il est le plus souvent en direction des adolescents ou des adultes. Ce public disposant de peu de temps, l'apprentissage instrumental tend à rendre opérant et autonomes le plus rapidement possible les élèves afin qu'ils puissent intégrer une pratique collective.

L'élève peut ainsi construire son parcours en allant du cours instrumental vers le cours collectif quitte à revenir lorsque le besoin s'en fait sentir au cours instrumental pour franchir une étape. Il peut alors continuer, ou changer, ou encore en arrêter momentanément la pratique collective, selon sa capacité à se mobiliser.

Cursus	Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
Cursus direct	-Apprentissage instrumental rapide en vue d'intégrer une pratique collective	-un cours de pratiques instrumental -Pédagogie de projets liés à la classe...	-un cours hebdomadaire durant l'année scolaire -prestations publiques en fonction des projets de l'ensemble	-Evaluation formative continue -Dossier de l'élève Pour les élèves mineurs



3.4.3. Le cursus global

Cycles	Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
Probatoires CE1	<ul style="list-style-type: none"> -Se découvrir dans ce nouvel environnement -Se confronter à l'apprentissage instrumental -Construire ses choix 	<ul style="list-style-type: none"> -Pratique du chant Choral -Découverte du codage avec le professeur d'instrument -cours d'instrument 	<ul style="list-style-type: none"> -1 heure de chant hebdomadaire -30' de cours d'instrument -Cette année peut être validé comme 1^{ère} année de cycle 1. 	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation formative continue -Dossier de l'élève
<p>1^{er} Cycle</p> <p>Accessible à partir du CE2 jusqu'à l'âge adulte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Se situer dans un cours collectif ou individuel -Commencer la construction de la motivation, de la méthode - Construire et se confronter à ses choix -Constituer les bases de pratique et de culture 	<ul style="list-style-type: none"> -Ecoute, décodage pratique et ressenti du langage musical -Pratiques collectives -Pratique individuelle de la discipline choisie -Initiation à la M.A.O 	<ul style="list-style-type: none"> -Cours de Formation Musicale -Cours de pratiques collectives -Cours individuel de 30 minutes de la discipline principale -3 heures annuelles de découverte de la MAO -Durée de 3 à 5 ans du 1^{er} cycle 	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation formative continue -Dossier de l'élève -Evaluation sommative lors des examens de fin de cycle - Validation du cycle lors de la réunion du Conseil Pédagogique
<p>2^{ème} Cycle</p> <p>Accessible aux élèves ayant validés le 1^{er} cycle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -poursuivre les objectifs de 1^{er} cycle (apprendre à se connaître, motivation, méthode, construction...) -ouverture culturelle -appropriation d'un langage musical -acquisition des bases d'une pratique autonome -Tenir et comprendre sa place dans une pratique collective 	<ul style="list-style-type: none"> -travaux d'écoute -Développement et acquisition de connaissances musicales et culturelles -pratiques collectives vocales et instrumentales -Pratiques individualisées -Initiation à la MAO 	<ul style="list-style-type: none"> -Cours de Formation Musicale -Pratiques Collectives -Cours individuel de 45 minutes de la discipline principale -4h30 annuelles de découverte MAO -Durée de 3 à 5 ans du 2^{ème} cycle 	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation formative continue -Dossier de l'élève -Evaluation sommative lors des examens de fin de cycle - Validation du brevet de fin de 2^{ème} cycle lors de la réunion du Conseil Pédagogique



Cycles	Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
<p>3^{ème} Cycle</p> <p>Accessible aux élèves ayant validés le brevet de fin de 2^{ème} cycle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développer un projet artistique personnel -Accéder à une pratique autonome -Développer des connaissances structurées et utiles pour la conduite du projet -S'intégrer dans la pratique musicale amateur 	<ul style="list-style-type: none"> -Ecoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique -Contenus et pratiques en référence au projet -Réalizations transversales 	<ul style="list-style-type: none"> -Cursus diplômant -Cours et modules en fonction des projets et des compétences de l'équipe -Orientation ou réorientation vers le cycle d'enseignement professionnel initial 	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation formative continue -Dossier de l'élève -Examen terminal (réalisation et ou présentation du projet artistique personnel) -Validation du certificat d'études musicales (CEM) par le Conseil Pédagogique

Le cycle d'enseignement professionnel initial est porté par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de La Roche sur Yon en Vendée. La Maison des Arts de Challans oriente, accompagne et prépare (notamment à l'examen d'entrée) les élèves qui souhaitent et qui peuvent s'engager dans cette voie.

Le dispositif du troisième cycle concerne très peu d'élèves Il y a un seul inscrit en troisième cycle cette année (rentrée 2014). Il y en avait deux l'an dernier qui n'ont pas terminé leur cycle.

3.4.4. La formation continuée

Dès le deuxième cycle, il existe la possibilité d'organiser ses études musicales sous forme de parcours ou de cursus personnalisé : c'est la formation continuée. Le cursus ou le parcours est étudié lors d'un entretien avec le directeur. Il fait l'objet d'un contrat annuel signé par l'ensemble des partenaires : l'élève, ses parents s'il est mineur, le directeur. Il peut être modifié et/ou reconduit tant que les termes du contrat conviennent aux partenaires.

L'objectif est de comprendre les motivations du demandeur (l'élève qui ne veut plus suivre le cursus global), d'évaluer avec lui son projet de formation, d'élaborer ensemble un projet viable pour l'élève et pour la collectivité. La Maison des Arts n'est pas une officine de cours particuliers d'instruments. Elle propose différents cursus, afin de répondre le plus largement possible aux attentes des usagers, et de développer les pratiques musicales amateurs sur le territoire.

Lors de l'entretien d'évaluation du contrat, il peut être décidé de reprendre un des cursus proposé par la Maison des Arts, de poursuivre la formation continuée, ou d'arrêter les études musicales au sein de l'établissement.



Cycles	Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
Formation Continuée Accessible dès le deuxième cycle Sur contrat annuel	-Poursuivre la formation en tenant compte du rythme, des possibilités et des choix de l'élève	-Contenus et pratiques en référence au contrat	-Contrat signifiant les engagements de chacune des parties	-Evaluation formative continue -Dossier de l'élève -Entretien de modification, de reconduction du contrat ou de réorientation

3.5. Apprentissage, production et vie artistique

La Maison des Arts n'est pas un établissement de production artistique. Cela étant les projets de diffusions trouvent naturellement leur place dans un parcours d'enseignement artistique. L'équilibre entre l'apprentissage et la préparation des productions peut être difficile. Il est important que les enseignants aient cela présent à l'esprit. Il est également essentiel que cette question ne soit pas éludée lors des bilans.

Ce cadre étant posée, la Maison des Arts se doit aussi d'être force de propositions dans la vie culturelle du territoire. Les projets quels qu'ils soient doivent avoir des objectifs pédagogiques pour les élèves.

Relier les productions à la vie artistique du territoire signifie plusieurs choses. Tout d'abord cela veut dire que les propositions de la Maison des Arts doivent enrichir la vie artistique du territoire. Mais les propositions des autres acteurs culturels du territoire peuvent également nourrir de beaux projets émanant de l'équipement et également aiguïser la curiosité des élèves. Enfin, les élèves doivent rencontrer (être incité à rencontrer) les artistes professionnels qui viennent sur le territoire.

Les rencontres avec les artistes quelle que soit leur discipline sont au cœur des préoccupations du projet pédagogique de la Maison des Arts. Il est essentiel de croiser les préoccupations de professionnels, dans des disciplines très éloignées de celles que les élèves et les professeurs de l'établissement qui les pratiquent. Evidemment en tant que force de proposition, la Maison des Arts peut proposer d'accueillir les artistes avec lesquels l'équipe pédagogique souhaite travailler.

Enfin, les enseignants sont pour la plupart engagés dans la vie artistique et il est important que les élèves, les parents, les collègues, les élus et les habitants du territoire les écoutent dans ce rôle d'artiste.

Les projets de diffusion dans lesquels la Maison des Arts s'engage vont dans ce sens.

- Auditions d'élèves « une heure avec »
- Audition de Noël
- Auditions servant de support à certaines évaluations
- Le spectacle de « l'atelier parcours créatifs »
- Les pleins feux (périodes d'auditions de classes et/ou ensembles en fin d'année)
- Bœufs au bar « le Cocoon ».
- Participation à certains « goûters » dans des EHPAD...
- Illustration des heures du conte à la médiathèque de Challans



- Participation à « la Folle Journée ». Cette année nous avons eu l'honneur d'ouvrir la « Folle Journée » à Challans avec un bal baroque et traditionnel avec notamment Christine Bayle pour la danse baroque. Ce projet a concerné 130 élèves 12 professeurs.
- Participation aux festivals « Percu' Temps » et « Y'a d'la Voix » en alternance tous les deux ans
- Premières parties de spectacles professionnels de la saison culturelle de Challans
- Illustration ou première partie de conférences professionnelle (cette année conférence sur les musiques électroniques et conférence sur Moondog)
- Concert des professeurs de la Maison des Arts
- Participation des professeurs concernés artistiquement par le jazz au festival « Jazz tempo » sur Challans
- Concert des ensembles dans lesquels les professeurs de l'établissement sont engagés artistiquement (3 ou 4 par an)

3.6. L'orientation

Le projet pédagogique de la Maison des Arts propose des possibilités d'ajustements importantes. La question de l'orientation se pose donc très souvent dans les parcours d'enseignement de nos élèves. Cette notion d'orientation est travaillée en équipe lors des réunions du Conseil Pédagogique. Elle peut également être abordée par un enseignant et son élève, entre professeurs d'un même élève. Enfin les élèves et leurs parents s'ils sont mineurs peuvent directement interroger la structure, via le directeur, afin d'exprimer leurs souhaits en matière d'enseignement artistique. Tout changement d'orientation se traduit par un acte administratif (changement de cursus, aménagement du parcours, arrêt des cours, changement de structure...) qui formalise les échanges et les consultations nécessaires entre les différents interlocuteurs. Le cadre est solide mais souple, la circulation entre les différents cursus est favorisée.

L'orientation comprend également les notions de limites et de réseaux. S'il est important de connaître les limites de ce que l'on peut apporter, il faut également développer des réseaux qui peuvent soit prolonger les cheminements, soit répondre à des demandes que l'on ne sait pas accompagner.

Enfin la Maison des Arts assume son rôle de centre ressource pour l'enseignement artistique auprès de la population de son territoire. Chacun peut interroger la structure sur ses besoins, ses projets, ses désirs d'enseignement ou de pratique artistique. Les demandes sont toutes écoutées, et des réponses sont proposées, soit en interne lorsqu'il y a les compétences et les moyens financiers, soit en externe.

En proposant des outils simples, et une réorientation facile, ce projet pédagogique contribue à clarifier la nature de l'engagement de chacun.

Enfin, ce cadre est pensé pour favoriser l'émergence et le développement des ressources créatives de tous.



PARTIE 2. Préconisations / perspectives

Les éléments d'états des lieux, de constats et de propositions s'approprient, en les réactualisant, certains contenus du Projet Educatif Local (P.E.L) qui impacte les politiques culturelles dans leur sphère éducative.

Les perspectives qui sont dessinées essaient de prendre en compte les incertitudes du contexte économique et budgétaire, ainsi que la place qui sera donnée à l'intercommunalité dans le pilotage des équipements culturels.

Enfin, ce projet d'établissement s'inscrit dans un projet culturel municipal dont les lignes directrices imprègnent désormais l'ensemble des actions culturelles de la Ville. Le fait de travailler plus en synergie avec le territoire et en transversalité entre services municipaux en est un axe fort. L'offre culturelle doit concerner plus les Challandais, et en tout cas, être plus visible pour eux.

1. Un projet d'établissement ancré dans son territoire

1.1. Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est un facteur qui ne peut être éludé dans ce document. La Maison des Arts y répond partiellement avec l'ouverture aux adultes des différents cursus. Par ailleurs, les conférences sur la musique portées par le Service Culturel, la Médiathèque, ou la Maison des Arts attirent un public important de retraités. Enfin, certains concerts se trouvent en résonance avec une population qui a vécu sa jeunesse et une partie de sa vie active à Paris.

La question du grand âge n'est pas approfondie dans ce projet d'établissement. Des rencontres ponctuelles ont lieu dans des EHPAD mais ne peuvent être aujourd'hui développées sans moyens supplémentaires. Le prochain projet d'établissement pourra peut être s'emparer de cette problématique.

1.2. Les perspectives en direction des jeunes scolarisés à Challans

1.2.1. Une ouverture indispensable de la Maison des Arts aux pratiques culturelles des jeunes

Cette ouverture est clairement amorcée mais elle doit être plus visible et reconnue.

Près de 50% des enfants ou jeunes adultes (soit 3375 personnes) scolarisés sur la ville de Challans n'habitent pas à Challans. Ce public doit être à même de fréquenter plus facilement la Maison des Arts. La Maison des Arts doit apparaître comme un interlocuteur pertinent et convaincant dans les musiques actuelles. Son implication dans le volet pédagogique de la salle de répétition en est un des leviers. Le développement d'ateliers de pratique voire de cursus direct en est un autre.

Les tarifs pour les non Challandais restent toutefois élevés (exceptés pour les cours collectifs) du fait du financement du service effectué exclusivement par la commune de Challans.

1.2.2. L'intégration des interventions en milieu scolaire dans un parcours culturel et artistique

La définition d'un parcours artistique et culturel est en réflexion.

La politique culturelle de la Ville est très volontariste en direction des scolaires. La Maison des Arts a une offre importante dans les écoles primaires par les interventions en milieu scolaire. Le service culturel propose un spectacle chaque année aux élèves de classe élémentaire. La médiathèque accueille



régulièrement des classes et propose des rencontres avec des écrivains. Une offre moins dense existe également au sein des équipements pour les établissements secondaires.

Il serait intéressant de mettre en lien ces propositions en imaginant un parcours artistique et culturel qui marque plus encore le sens de ces interventions en lien avec l'enseignement au sein des écoles.

1.3. La question de l'accessibilité

1.3.1. L'accueil des personnes handicapées

L'établissement accueille actuellement très peu d'élèves en situation d'handicap. Cette problématique devra être développée lors du prochain projet d'établissement.

1.3.2. L'accessibilité économique

Face aux difficultés économiques vécues par la population, l'accès aux pratiques artistiques proposées par la Maison des Arts est une question importante. La refonte des tarifs de la rentrée de septembre 2014 répond en partie à ce problème.

Le rayonnement de l'école de musique dépasse le seul territoire de la commune de Challans. Or les tarifs pour les non Challandais demeurent élevés (exceptés pour les cours collectifs) du fait du financement du service effectué exclusivement par la commune de Challans. Il faudra revoir la question de l'accessibilité pour les habitants du territoire élargi, lorsque l'adéquation entre la zone d'attractivité de la Maison des Arts et les financements de l'équipement aura été résolue. Si le territoire politique de la Maison des Arts devient l'intercommunalité, les mêmes tarifs s'appliqueront à tous les habitants du territoire. Si la Maison des Arts reste un service communal, des solutions de type conventionnement pourront alors être développées.

2. La Maison des Arts, atout de la politique culturelle municipale

2.1. Des transformations visibles du fonctionnement des services culturels.

- Réunion régulière des services culturels (en moyenne tous les quinze jours, bien plus en fonction des nécessités)
- Recherche constante de la transversalité des services
- Plaquette commune pour l'ensemble des services
- Commissions culturelles communes
- Conception du festival « Y'a d'la Voix » élaboré par l'ensemble des services culturels et des acteurs culturels du territoire. Un budget spécifique a été voté. Ce festival est une articulation opérationnelle du projet culturel en émergence.

Cette dynamique est à poursuivre.

2.2. S'inscrire dans une offre extrascolaire permettant la découverte

La réalité des emplois du temps des enfants du territoire doit être prise en compte. L'engagement dans une pratique quelle qu'elle soit, ne doit pas empêcher l'enfant de découvrir d'autres formes de loisir.

Améliorer la compatibilité des activités entre elles lors de la semaine ou de l'année scolaire permettrait d'offrir aux enfants des propositions équilibrées en termes de rythme de vie.

Concrètement, il faut poursuivre le développement des pratiques artistiques (cursus direct et cours collectifs) qui n'engagent l'élève que sur un déplacement par semaine.



2.3. Être force de propositions au sein d'un réseau départemental

Travailler à la mise en place et à la dynamisation d'un réseau de réflexion départemental des directeurs d'Établissements d'Enseignement Artistique.

2.4. Donner des objectifs clairs à l'établissement

2.4.1. Être plus visible pour la population et au sein de la collectivité

Pour la population, les objectifs de la Maison des Arts sont de permettre au plus grand nombre :

- de découvrir la structure
- de vivre une expérience artistique même sans être inscrit
- de faire des choix sur ses engagements

La question de la visibilité rejoint celle des publics. Concrètement, il s'agit de :

- évaluer la fréquentation en observant attentivement l'évolution des effectifs.
- ajuster nos propositions à la réalité (réactivité de l'offre par rapport aux attentes du public).
- poursuivre la diversification de l'offre notamment en direction des non inscrits, afin de concerner des publics de plus en plus large.

Au sein de la collectivité, il est important de démontrer au quotidien l'utilité et les complémentarités des missions des différents services, de revendiquer la place de la Maison des Arts au sein de la vie culturelle locale.

Par ailleurs, vis-à-vis de l'ensemble des services municipaux, un travail de dialogue existe, porté par la Direction Générale. Des réunions mensuelles permettent à l'ensemble des services d'être sensibilisés aux enjeux municipaux et de rendre lisible le travail de chacun des services.

Ces moments de rencontre donnent l'occasion de poursuivre et d'enrichir les relations avec les collègues chefs de services.

2.4.2. Des ressources humaines mobilisées pour le projet d'établissement

- Rendre lisible en interne et en externe l'organigramme de la DGA « animation de la vie locale » afin que le personnel de la Maison des Arts et le public comprennent mieux l'organisation générale de la collectivité et l'implication de l'établissement dans les projets municipaux
- Poursuivre l'attention que nous portons au recrutement en termes de clarification des missions, d'intégrations ou d'élargissement des pratiques, d'enrichissement et de complémentarité de l'équipe.
- Encourager et accompagner les enseignants dans les processus de titularisation.
- Réaliser le plan de formation engagé.
- Mettre en place les pistes d'actions du projet de recherche dans lequel l'équipe entière est engagée.

Concrètement, les deux recrutements d'avril 2015 ont permis à la Maison des Arts :

- d'intégrer le directeur artistique de l'orchestre d'harmonie de Challans à l'équipe pédagogique
- d'élargir et clarifier l'offre en direction des musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse



Le recrutement est un levier important dans la mise en place du Projet d'Etablissement.

2.4.3. Planifier les moyens budgétaires

Face à un contexte financier tendu pour les collectivités locales, la Ville de Challans se doit de contracter ses dépenses. Ces orientations se sont adressées à l'ensemble des services. Il n'y a pas de pression particulière ni sur le budget de la Maison des Arts, ni sur celui des autres services culturels.

Afin de pouvoir réaliser les projets futurs, un plan d'investissement a été prévu sur cinq ans. Il comprend le renouvellement et l'acquisition de matériel et quelques améliorations dans l'auditorium et la salle de danse.

2.4.4. Les locaux

Le projet d'agrandissement de la Maison des Arts est à l'étude. Il s'intègre à un projet global de restructuration du centre ville et à une réflexion sur la rénovation de l'ensemble des bâtiments des services culturels. La difficulté réside dans la possibilité ou non d'acquisition de terrains et de bâtiments mitoyens de la Maison des Arts.

Concrètement, il s'agira de :

- clarifier les différentes hypothèses.
- lancer une étude de besoins pour la Maison des Arts.

3. Un projet pédagogique, porteur d'évolutions et d'ouvertures

3.1. Ouverture vers de nouveaux publics et de nouvelles disciplines

3.1.1. Investir le champ de la petite enfance

La petite enfance est une catégorie d'âge assez peu impactée par les interventions de la Maison des Arts. Or il semble important que les enfants connaissent et reconnaissent le lieu et les personnes qui y travaillent, pour pouvoir plus tard s'investir ou pas dans une activité musicale.

Concrètement, l'éveil dès le plus jeune âge pourrait être développé en relation avec les structures d'accueil de la petite enfance, et avec les parents qui souhaitent partager avec leurs enfants des moments riches autour des pratiques musicales. Des modes de financement seront à trouver par le biais de la participation financière des familles ou des équipements.

3.1.2. Elargir l'éveil traditionnel

Les enfants appréhendent le monde d'une façon globale. Il s'agit d'éviter la spécialisation précoce, en les confrontant à d'autres pratiques artistiques. Ainsi, ils bénéficieront de clés pour effectuer des choix expérimentés.

Concrètement, la mise en place d'un « éveil artistique » mêlant par exemple la danse, la musique, l'expression théâtrale, les arts plastiques, serait pertinent. Un repérage et une mise en réseau des ressources existantes feraient partie d'une des stratégies efficaces.

3.1.3. Investir davantage le champ culturel

La Maison des Arts doit être un relais à la curiosité culturelle des habitants.

Concrètement, deux axes pourraient être développés :



- Ouvrir la classe de « prépa-bac » à un public plus large
- Développer les cours de culture au-delà du cours de formation musicale, pour les élèves mais également ouverts à tous. Par exemple, mettre en place un cycle régulier de conférences sur le territoire.

3.1.4. Transversalité et partenariats

Cette même logique d'efficience incite à la poursuite de l'accompagnement de projets émanant de nouveaux publics ou de nouveaux partenaires et / ou suscités par les services culturels.

Les projets qui favorisent la transversalité au sein de la Maison des Arts, entre l'établissement, les services culturels, les services municipaux sont évidemment également encouragés.

3.2. Des cursus à pérenniser et à développer

3.2.1. Développer l'existant

Développer les cursus directs et les pratiques directes afin de concerner un public plus large, que chacun puisse expérimenter pour voir si la pratique musicale l'intéresse.

3.2.2. Affirmer une identité

Clarifier et affirmer les orientations de la Maison des Arts en termes d'esthétiques. Nos champs d'intervention sont la musique de tradition écrite occidentale, le jazz, les musiques traditionnelles, les musiques actuelles.

3.2.3. Croiser les approches pédagogiques

Chaque esthétique a ses spécificités : la tradition de l'écriture musicale de la musique occidentale, l'improvisation et la spontanéité du jazz, la transmission orale des musiques traditionnelles, la prépondérance du projet artistique avant le savoir faire technique des musiques actuelles...

Il s'agit de rebondir sur ces spécificités pour en faire une richesse pédagogique à partager.

3.3. Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

3.3.1. Une réflexion d'ensemble à poursuivre avec les partenaires

La Maison des Arts doit participer à la réflexion sur la notion de parcours au sein des NAP : quelle définition, quels objectifs et quelles évaluations des parcours ?

Autres axes de réflexion : le développement des liens entre les différents acteurs éducatifs (enseignants de l'école, animateurs, professeurs de la Maison des Arts, parents) et l'amélioration de la lisibilité des actions.

3.3.2. Affiner les projets de la Maison des Arts

Recalibrer les interventions et les projets (durée et fréquence des séquences, contenu) en fonction de l'investissement potentiel des enfants et des différents contextes.



3.4. Vie artistique

Développer la richesse culturelle du territoire grâce aux ressources locales, aux rencontres avec les artistes. Partager cette richesse avec les élèves et plus largement la population du territoire.

3.4.1. Des enseignants artistes

Reconnaitre la place des professeurs en tant qu'artistes. Les accompagner dans l'expression et le développement de leurs propres pratiques sur le territoire.

3.4.2. Bénéficiaire de la venue d'artistes sur le territoire

Recevoir, rencontrer, travailler, créer avec les artistes qui viennent sur le territoire est un des points que nous devons particulièrement développer grâce notamment aux résidences d'artistes, aux artistes associés et aux liens étroits avec la programmation des autres services culturels.

4. Evaluation

Le projet d'établissement fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière organisés à travers différentes modalités :

- au sein de la Maison des Arts, avec ses différents acteurs et partenaires, grâce aux réunions de concertations (réunions du Conseil Intérieur, du conseil d'établissement) au cours desquelles des bilans seront effectués,
- dans le cadre d'un pilotage politique, à travers les rendez-vous avec l'Adjoint à la Culture et des réunions de la commission culturelle qui permettent au Directeur de la Maison des Arts de rendre compte régulièrement des activités de l'équipement,
- dans le cadre d'un pilotage administratif, au niveau de la Direction Générale Adjointe lors des rencontres formalisées.



PARTIE 3. Annexes

- 1. Règlement intérieur**
- 2. Inventaire des instruments**
- 3. Plan d'investissements**
- 4. Etude sur les tarifs**